

# COMMUNE DE SÉGLIEN

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 15 décembre 2025 à 20H00

*L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, maire, suivant convocation faite le 8 décembre 2025.*

**Etaient présents** : Laurent GANIVET, Anne-Laure BERNARD, Nathalie CHRISTIEN, Caroline LE MORZADEC, Audrey PALISSE, Daniel DARCEL, Christian LE DANVIC, Alain LE FUR, Alexandre LE STRAT, Patrick POMMÉ, Jérôme THOMAS

**Etai(en)t absent(s) excusé(s)** : Delphine LE COGUIC (procuration à L. GANIVET)

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : Anne-Laure BERNARD

*Début de séance à 20h00*

Laurent GANIVET procède au vote du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2025.  
Aucune objection de la part des élu.e.s, le procès-verbal est donc adopté.

### **1- Projet de centrale solaire au sol à SÉGLIEN**

- ❖ Présentation du projet par M. Guillaume SALLABERRY et Mme Lucie BLANCHARD (TotalEnergies)

L. GANIVET rappelle la mise en place d'un comité de projet et d'une consultation publique qui s'est tenue le 4 décembre 2025 de 10h00 à 20h00 dans la salle du CM de la mairie. 12 personnes sont venues échanger autour du projet avec les personnes de TotalEnergies.

L. BLANCHARD prend la parole, présente le groupe TotalEnergies et précise que TotalEnergies Renouvelable est doté d'une ingénierie complète par le biais d'une équipe multi-expertises de 13 salariés qui gère en interne les dossiers du début à la fin.

Ici, il s'agit d'un projet de parc photovoltaïque au lieu-dit Kerbernèze. L'implantation s'étend sur 9 ha englobant 3 parcelles. La localisation se situe sur des terrains agricoles considérés délaissés car aucune culture n'a été pratiquée depuis plus de 10 ans.

Le projet se situant à proximité directe de la chapelle Saint-Jean (monument historique inscrit), les personnes de TotalEnergies sont déjà allées à la rencontre de l'Architecte des Bâtiments de France pour présenter le projet. L'architecte ne s'oppose pas au projet mais leur a soumis des modifications à apporter. Les ingénieurs en ont tenu compte sauf la demande d'inclinaison des panneaux dans un autre sens. En effet, après calcul, ce changement d'inclinaison ne serait pas rentable et pourrait mettre en péril le projet.

L'accès au site se fera par le sud de Kerbernèze évitant ainsi les traversées du village.

TotalEnergies a fourni des photos montage mettant en scène la vue des panneaux depuis les habitations les plus proches et depuis la chapelle St Jean.

Le raccordement électrique se fera sur le poste source situé sur la commune de Locmalo soit à 4 kms du projet. La demande de permis sera instruite à la DDTM. TotalEnergies espère une mise en production dès le début 2028.

L. GANIVET demande s'il est possible de mettre en place une convention de servitude pour l'utilisation du chemin. L. BLANCHARD précise que c'est une discussion qui peut être menée entre la commune et TotalEnergies.

M. SALLABERRY précise qu'une telle centrale existe déjà sur la commune de Baud et qu'il est possible de mettre en place une visite à destination des élu.e.s.

## **2- Energies Renouvelables**

### **❖ Projet photovoltaïque sur terrain dégradé**

Pour rappel c'est la société ORION qui porte ce projet se situant sur l'ancienne décharge de Penbos. Il s'agit de prendre une délibération autorisant le Maire à signer la promesse de bail.

L. GANIVET présente la délibération.

D. DARCEL demande où les déchets verts de la commune pourront être entreposés ? Il demande si la commune ne peut pas garder une certaine surface sur la parcelle. L. GANIVET précise que la proposition de la société d'Orion est basée sur l'entièreté de la parcelle. Si la commune se réserve une surface, cela risque de compromettre le projet. Il faut chercher un autre endroit sur la commune pour entreposer les déchets verts.

Le plus simple serait d'aménager un espace proche du local technique. A. LE STRAT stipule que la commune pourrait louer un broyeur lors des tailles des arbustes et en faire du compost cela réduirait le besoin de stockage.

**Après échanges, le Conseil Municipal valide la délibération autorisant le Maire à signer la promesse de bail.**

### **❖ Projets agrivoltaïques privés sur la commune**

Laurent GANIVET sollicite l'avis des élu.e.s sur les demandes croissantes de prospection pour des projets agrivoltaïques. C. LE DANVIC craint que la commune soit recouverte de panneaux. L. GANIVET précise que la chambre d'agriculture a émis une doctrine mais sans aucune valeur juridique.

C. LE DANVIC stipule que les exploitants agricoles y voient un complément de revenu à leur activité mais déplore que ce sont toujours les mêmes communes qui sont sollicitées pour ce genre de projet.

L. GANIVET demande aux élu.e.s. où placer le curseur et précise que dans de tels projets l'avis du Conseil Municipal a son importance lors du dépôt en Préfecture.

Après échanges, Le Conseil décide de ne plus répondre favorablement à ces sollicitations, au motif où il y a déjà 2 projets de ce type en cours et estimant qu'il n'est pas souhaitable de voir ce type de projet proliférer.

## **3- Commission « Administration générale – Personnel communal »**

### **❖ Point d'information sur le RIFSEEP**

Lors du Conseil Municipal du mois d'octobre le projet de délibération concernant la modification portant sur le fait que dorénavant les agents intégrant la commune pourront immédiatement prétendre au régime indemnitaire (IFSE et CIA) avait été présenté au élu.e.s. avant passage au Comité Social Territorial du Centre de Gestion.

Lors de sa séance du 9 décembre le CST a émis un avis favorable à cette modification.

Il s'agit donc de valider définitivement cette modification par l'adoption de la délibération.

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette délibération.**

### **❖ Financement de la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité**

A partir de 2026, les collectivités auront l'obligation de participer financièrement à la complémentaire de leurs agents. Seuls les agents ayant une complémentaire labellisée à leur nom pourront percevoir cette participation. L. GANIVET présente le projet de délibération et propose une participation de 15 euros par agent remplissant les conditions à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026. Ce projet de délibération devra ensuite passer au CST du Centre de Gestion pour avis.

**Le Conseil Municipal valide ce projet de délibération et mandate le Maire pour saisir le CST du Centre de Gestion du Morbihan.**

#### **4- PONTIVY Communauté**

##### **❖ Convention service commun**

Le service informatique a fait parvenir l'avenant à la convention pour le service commun. Certaines communes du groupement avaient fait savoir qu'elles souhaitent retirer les postes informatiques scolaires de la convention. Pour la commune de Séglien il n'y a pas de changement car il est décidé que les postes informatiques dédiés au scolaire restent sous la maintenance de Pontivy Communauté.

**Les élu.e.s. autorisent le Maire à signer cette convention.**

#### **5- Commission « Travaux »**

##### **❖ Acquisitions de panneaux de signalisation routière pour sécurisation des villages**

Des administrés ont sollicité l'installation de panneaux signalant la présence d'enfants dans les villages de Kerlann et du Logeo.

A. LE FUR se demande si ces panneaux de signalisation ont un réel impact. L. GANIVET rappelle qu'il faut accorder une importance à la sécurité des personnes et en particulier à celles des enfants et répond que si des panneaux de ce type ont déjà été implantés dans d'autres villages de la commune, c'est parce que certaines personnes roulent beaucoup trop vite en ne respectant pas les vitesses autorisées. Une demande de devis sera réalisée auprès de la société SMPe22.

##### **❖ Aménagement foncier**

Laurent GANIVET et Patrick POMME ont rencontré le cabinet Nicolas (Pontivy) le mercredi 10 décembre pour évaluer les travaux connexes, estimés à :

- **Travaux connexes** (y compris chemins d'exploitation) : 828 000 € HT
- **Voirie** : 88 000 € HT.
- **Plantations de haies** : aide de Blavet Terres et Eau avec un reste à charge pour la commune à 1,50 €/mètre linéaire). Une convention tripartite sera établie entre la commune, les administré.e.s et Blavet Terres et Eau.

##### **❖ Aménagement de la rue du Clandy**

La commune a reçu 4 devis pour les travaux de réfection sur le réseau des eaux pluviales.

La société SBCEA propose une réfection totale du réseau.

Les autres sociétés proposent d'effectuer les travaux comme demandé par le cabinet Laurent MARTIN :

- SEEG
- SPAC
- TPC Ouest

Au vue des différences de coûts, L. GANIVET et P. POMME ont reçu la personne de TPC Ouest pour échanger sur les travaux envisagés. Suite à ces échanges, la commune de Séglien a validé la proposition de la société TPC Ouest. Les travaux débuteront début janvier 2026.

Les travaux suivants consisteront en l'enfouissement des réseaux électrique et télécom et s'enchaîneront peu de temps après les travaux réalisés par TPC Ouest.

Morbihan énergies avait fait parvenir à chaque propriétaire de la rue du Clandy un courrier avec une convention à signer concernant la pose d'un coffret électrique sur leur propriété. Les époux MASERATI ne souhaitent pas signer cette convention car ils ne veulent pas d'implantation de coffret dans leur mur.

Jordan GUENO, de chez GARCYNISKI TRAPLOIR, société mandatée par Morbihan énergies pour réaliser ces travaux, s'est donc rendu avec L. GANIVET et P. POMME sur place pour rencontrer les époux MASERATI. Suite à cela il a été décidé de positionner le coffret électrique à proximité d'un mât d'éclairage.

L'étape suivante en programmation sera l'aménagement global de la rue du Clandy, suite au travail mené en collaboration avec le cabinet d'architecte LORAND-GUILLOU, le paysagiste J. QUERLOU, le groupe de travail composé d'élu.e.s et les habitant.e.s de la rue du Clandy et de la rue Vintouri.

L. GANIVET précise que la commune peut prétendre à une subvention DETR ou DSIL sur la partie aménagement des rues.

**Le Conseil Municipal valide la demande de subvention et mandate le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des services de l'Etat.**

## **6- Commission « Finances »**

### ❖ Échanges sur les potentiels investissements 2026

L. GANIVET dresse une liste non-exhaustive des investissements programmés pour l'année 2026 :

- Changement du tracteur communal. Le tracteur actuel est en panne et le montant des réparations est très onéreux. Vu la vétusté du matériel, il n'est pas opportun d'effectuer les réparations. CLAAS Pontivy a fait parvenir un devis pour le remplacement de ce dernier.

- Aménagement de la rue du Clandy

- Travaux sur les bâtiments communaux : changement des luminaires à l'école et au niveau du bar de la salle Jean FICHET.

- Etude de faisabilité du réseau de chaleur. La commune de Séglien va être subvention par l'ADEME.

- Travaux de voirie, notamment de Kerstrat jusqu'à la limite de commune avec Silfiac

### ❖ Reconduction des travaux d'entretien des terrains au complexe sportif

L. GANIVET propose de reconduire l'entretien des terrains de foot avec l'Etat la Vieille rivière de Pontivy. Les élu.e.s. y sont favorables.

### ❖ Proposition d'acquisition d'un lot au lotissement du presbytère

Anne SIMON, d'IAD France, a pris contact avec L. GANIVET pour lui signifier qu'un couple souhaite acquérir le plus petit lot au lotissement du Presbytère.

L. GANIVET stipule qu'il va falloir procéder à la numérotation postale de différentes parcelles sur la commune et de ce fait prendre une délibération. Il s'agit :

- Pour la Rue du Presbytère :
  - d'attribuer le n° 11 bis à la parcelle AB 505
  - d'attribuer le n° 11 ter à la parcelle AB 504
- Pour la Rue du Clandy :
  - d'attribuer le n° 18 à la parcelle AB 518
  - d'attribuer le n° 18 bis à la parcelle AB 517
  - d'attribuer le n° 18 ter à la parcelle AB 515
  - d'attribuer le n° 20 à la parcelle AB 512
  - d'attribuer le n° 20 bis à la parcelle AB 513
  - d'attribuer le n° 20 ter à la parcelle AB 514

**Le Conseil Municipal valide ces nouvelles numérotations.**

❖ Remboursement des frais de déplacement

Le Service de Gestion Comptable de Pontivy a demandé à chaque commune de délibérer sur le remboursement des frais de déplacement.

L. GANIVET procède à la présentation des modalités de remboursement qui seront mis en place.

**Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les modalités de remboursement des frais de déplacement.**

**7- Commission « Communication – Événementiel »**

❖ Colis de Noël 2025

Les élu.e.s référent.e.s de quartier sont invité.e.s à distribuer les colis aux personnes de 70 ans et plus n'ayant pas participé au repas des aînés en juin. L. GANIVET les invite à prendre avec eux les colis préparés pour effectuer une distribution rapidement.

❖ Défilé de tracteurs illuminés

Les membres du comice agricole du canton de Cléguérec organisent un défilé de tracteurs illuminés le dimanche 21 décembre. Le convoi quittera Silfiac à 17h30 pour rallier Séglien.

Le convoi arrivera du carrefour de Bobès, descendra la Rue Jean-Marie LE Fur, empruntera la rue du Clandy pour rejoindre la Rue de Coët Bihan, tournera dans la rue de Coët En Fao pour aller jusqu'à la rue du stade, remontera la rue du Clandy. Les tracteurs stationneront tout autour de la place de l'église. Durant cette soirée festive, une petite restauration sera mise en place, le Père Noël sera également présent pendant la soirée et un DJ animera la soirée. Suivant la météorologie, les festivités pourront être recentrées à la salle Jean FICHET. L. GANIVET précise que des arrêtés seront pris pour mettre en place des déviations mais également pour interdire le stationnement des véhicules sur la place et aux abords de l'église.

L. GANIVET demande aux élu.e.s si certains peuvent être présents ce jour-là pour aider à l'organisation et plus précisément être présent.e.s aux barrières pour bloquer les points de passage des tracteurs.

L. GANIVET donnent rendez-vous aux élu.e.s le dimanche 21 décembre à 17h00 en mairie.

**Informations diverses :**

- Aurélie BROC est la nouvelle Conseillère aux Décideurs Locaux
- Mme l'Inspectrice de la circonscription de Pontivy a fait parvenir en mairie les devis pour les différentes mallettes pédagogiques. L. GANIVET précise qu'il va prendre l'attache auprès de ses homologues maires
- L. GANIVET et P. POMME rencontrent Mme Charlotte LEPRETRE du dispositif MarSOINS le jeudi 18 décembre à 8h00 en Mairie. Le MarSOINS est un dispositif de prévention et d'éducation à la santé qui vise à réduire les inégalités d'accès au soin en proposant des dépistages gratuits et ouverts à tout le monde
- L'INSEE a fait parvenir ses chiffres de population. Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la commune de Séglien comptera 689 Ségliennais.es.
- L. GANIVET invite les élu.e.s aux vœux des bénévoles de la médiathèque le mercredi 17 décembre à 17h30 et aux vœux du personnel communal le jeudi 18 décembre à 16h45
- Les vœux de la municipalité aux habitant.e.s de Séglien se dérouleront quant à eux le samedi 10 janvier 2026 à 11h00 à la salle Jean FICHET

**Fin de séance à 23h45**